

SEANCE DU VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUATORZE

Date de convocation

18 Juin 2014

Date d'affichage

18 Juin 2014

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 23

Votants :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture le :

Et publication ou notification
du :

Le Maire :

Signature et cachet

L'An Deux Mille Quatorze, le vingt-cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BELVAL David, Maire.

PRESENTS : M. BELVAL David – M. THEROUDE Réginald – Mme CHASSEING Françoise – M. BOURSON Claude – Mme DUCLOS Sylvie – M. SENMARTIN Gérard – Mme GAULIER Denise – M. GRAMMOND Jean-Pierre – M. MOUREY Christian – M. DEMAILLY-LAHLOUH Pascal - Mme VANDROMME Marie-Hélène – Mme FAUVEL Sylvie – Mme PIAI Nadia – Mme KORMANN Christelle - M. GOULARD Cyril – M. GUYARD Laurent - Mme GODEFROY Laëtitia – Mme LACAU Ingrid - M. GALY Sylvain – Mme FAY Véronique - M. HENONIN Jean-Marc – M. THIBERGE Didier – Mme BLOT-DEGHAYE Nathalie.

Le procès-verbal de la réunion du 27 Mai 2014 a été adopté à l'unanimité. M. MOUREY Christian a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Budget communal : décision modificative
- Rythmes scolaires
- Centre de Loisirs et accueil périscolaire : tarifs
- Bibliothèque : avenants à la convention de partenariat avec le Conseil Général de l'Oise
- Equipement sportif de proximité
- Affaires diverses

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Communauté de Communes du Clermontois : validation du changement du siège social
- Communauté de Communes du Clermontois : transfert de la compétence « très haut débit »
- Acquisition des terrains lieudit « Marais de Moineau »

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour ajouter ces points à l'ordre du jour.

BUDGET COMMUNAL : décision modificative n° 2

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative suivante :

| Dépenses/Investissement | |
|--------------------------------|----------|
| 1388 – programme 102 | + 7822 € |
| 020 – programme ONA | - 7822 € |

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette décision modificative.

RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place des rythmes scolaires sur la Commune et le RPI. Le mercredi matin sera travaillé.

Après consultation des différents conseils d'écoles, les horaires choisis pour les Temps d'Activités Scolaires sont :

- Ecole Primaire de Mérard : le vendredi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30
- Ecole Maternelle Gilbert Lesieur : le vendredi après-midi de 13 h 25 à 16 h 25
- Ecole Maternelle Moineaux : le vendredi après-midi de 13 h 35 à 16 h 35
- Ecole Primaire Bury Centre : les lundi et vendredi de 15 h 00 à 16 h 30
- Ecole Primaire Louis Frédéric Poiret (St Epin) : le mardi de 13 h 40 à 16 h 40
- Ecole Maternelle Claude de Durant (Saint Claude) : le mardi de 13 h 45 à 16 h 45
- Ecole Maternelle Guillaume Calle (Rousseloy) : le mardi de 13 h 55 à 16 h 55

Un courrier a été adressé à l'Inspection Académique afin de l'informer de ces choix. Notre dossier doit passer en commission le 27 Juin 2014 et nous aurons la réponse en début de semaine prochaine.

Par contre, l'Inspection Académique nous a informé que les propositions (à savoir le vendredi après midi pour toutes les écoles) qui ont été inscrites sur le site du Ministère sont erronées. Il ne faut pas en tenir compte. Une lettre sera adressée demain à tous les parents d'élèves pour les rassurer.

Dès l'avis de l'Inspection Académique, une plaquette présentant ces rythmes scolaires sera adressée aux parents afin de prévoir les inscriptions dès la rentrée de septembre 2014.

Les rythmes scolaires représentant un coût pour la Commune (activités trimestrielles, personnel encadrant, etc), le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin de savoir si ces Temps d'Activités Périscolaires seront gratuits ou payants pour les parents. A ce jour, nous ne connaissons pas le nombre d'inscriptions pour la rentrée de septembre et nous n'avons pas tous les éléments financiers pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) seront gratuits pour les parents pour l'année 2014/2015. Ce point sera revu pour la prochaine année scolaire.

RYTHMES SCOLAIRES : projet éducatif territorial - assouplissement du temps d'encadrement pour le rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet éducatif territorial portant sur l'assouplissement du temps d'encadrement des rythmes scolaires doit être mis en place. Ce projet sera cosigné avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le projet éducatif territorial avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale afin d'assouplir le temps d'encadrement des rythmes scolaires.

CENTRE DE LOISIRS ET ACCUEIL PERISCOLAIRE : tarifs

Par délibération en date du 28/09/2010, le Conseil Municipal avait choisi le barème n° 2 de la Caisse d'Allocations Familiales afin de calculer les tarifs du Centre de Loisirs et de l'Accueil Périscolaire.

En septembre prochain, les rythmes scolaires seront mis en place et afin de simplifier le calcul du périscolaire et des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), il serait souhaitable que les tarifs du matin et du soir soient identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les tarifs du périscolaire et des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) seront calculés sur le barème n° 2 de la Caisse d'Allocations Familiales de la façon suivante :

Ressources mensuelles avant abattement x pourcentage du nombre d'enfants à charge
3,25

BIBLIOTHEQUE : avenants à la convention de partenariat avec le conseil Général de l'Oise

Par délibération en date du 06/05/2013, la Commune avait signé une convention de partenariat avec le Conseil Général de l'Oise pour l'affiliation de notre bibliothèque au réseau de la Médiathèque Départementale de l'Oise (MDO).

Suite à la mise en place par la MDO d'un service de prêt de jeux vidéo et de matériel audiovisuel et de consoles de jeux à la Bibliothèque, il convient de modifier par avenants cette convention initiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les avenants à cette convention de partenariat portant sur le prêt de matériel audiovisuel, de consoles de jeux vidéo et de jeux vidéo afin de mettre en place des animations dans notre Bibliothèque.

EQUIPEMENT SPORTIF DE PROXIMITE

Par délibération en date du 28/09/2010, le Conseil Municipal a cédé au Département, à l'euro symbolique, le terrain situé derrière le Groupe Scolaire de Bury Centre pour l'implantation gratuite d'un équipement sportif de proximité. Ce terrain était restitué à l'euro symbolique dès l'achèvement des travaux. Le dossier n'a jamais abouti.

En mai dernier, le Département a repris contact et propose de réétudier le dossier : l'implantation de cet équipement sportif de proximité est réalisable mais le financement est dorénavant de 75 % pour le Conseil Général de l'Oise et de 25 % pour la Commune.

Après avoir entendu l'exposé de ce projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de céder au Département, à l'euro symbolique le terrain cadastré section C n°s 1102, 1697, 1698, 1699, 1700, 1701, 1703 sis lieudit « Derrière l'Eglise », C n°s 1097, 1098, 1099, 1100, 1101, sis lieudit « Trou au Bec », le temps de la réalisation des travaux,
- Prend acte que ce terrain sera restitué à l'euro symbolique dès l'achèvement des travaux,
- Prend acte que le financement de l'équipement sportif sera de 75 % pour le Conseil Général de l'Oise et de 25 % pour la Commune de BURY,
- Autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le Département.
- Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2010/36 du 28/09/2010.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS : changement de siège social

Le 06/03/2014, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clermontois a délibéré afin de transférer son siège social au 9 rue Henri Breuil à CLERMONT.

Les communes intégrées à la Communauté de Communes du Clermontois doivent valider ce transfert de siège social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le transfert du siège social de la Communauté de Communes du Clermontois au 9 rue Henri Breuil à CLERMONT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS : transfert de compétences dans le cadre du « Très Haut Débit » - Réseaux et services de communications électroniques

Le Conseil Général de l'Oise ayant décidé de passer au Très Haut Débit sur l'Oise, la Communauté de Communes propose aux Communes de lui transférer les compétences relatives au Très Haut Débit - réseaux et services de communications électroniques.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur ce point.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1425-1, L.5211-1 et suivants et L.5214-1 à L.5214-29,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi n° 92-25 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 Décembre 1999 portant création de la Communauté de Communes du Clermontois,

Vu la loi n° 2004-575 du 21 Juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique,

Vu la loi 2004-669 du 09 Juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communications audiovisuelles,

Vu la loi n° 2009-1572 du 17 Décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique,

Vu la délibération du 19 Juin 2014 par laquelle le conseil de la Communauté de Communes du Clermontois a proposé d'étendre ses compétences aux domaines suivants :

- La coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire de l'Oise. L'étude de l'établissement des réseaux de communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux,
- Le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités territoriales. A ce titre, la Communauté de Communes du Clermontois exerce les activités prévues audit article L.1425-1 et notamment :

- l'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées,
- la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée.

Vu la décision III-07 du 17 Mars 2014 de la commission permanente du Conseil Général de l'Oise relative à l'adoption du schéma départemental territorial d'aménagement numérique (SDTAN) actualisé, consacrant ses options fortes, amplifiant de couvrir dans des délais très soutenus la couverture à 100 % par un réseau tout FttH (Fibre jusqu'à la maison), de tous les foyers et entreprises isariennes hors zones conventionnées et portant sur les ajustements suivants :

- Confirmation de l'optimisation annoncée dès juillet 2012 du programme Oise THD articulant dorénavant le déploiement sur deux (et non plus trois) grandes phases quinquennales, soit 10 ans au lieu de 15,
- Orientation définitive d'un réseau à très haut débit tout FttH, à l'exclusion des besoins FttU et FttO des entreprises et locaux professionnels, lesquels sont laissés à la commercialisation de TELOISE, délégataire du réseau haut débit, par souci de cohérence entre les deux réseaux d'initiative publique (RIP) départementaux,
- Accélération du déploiement en moins de 10 ans, avec un rythme de réalisation de l'ordre de 40 000 prises par an dès la 2^{ème} année après une 1^{ère} année de mise en place des process,
- Mise en place d'un modèle économique permettant aux Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI), usagers du nouveau RIP FttH, de ne facturer aucun frais de raccordement à l'utilisateur final (l'abonné),

Vu l'arrêté préfectoral du 3 Mai 2013 portant la création du syndicat mixte « Oise très haut débit »,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De **confier** à la Communauté de Communes du Clermontois, l'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire de l'Oise. L'étude de l'établissement des réseaux de communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux,
- De **transférer**, en outre, la (les) compétence(s) facultative(s) suivante(s) à la Communauté de Communes du Clermontois :
 - le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment :
 - * l'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées,
 - * la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée.

ACQUISITION DES TERRAINS lieudit « Marais de Moineau » appartenant à la SCI des Trois Cantons et à la SCI Le Baudron

Afin de concrétiser le projet de construction d'un pôle santé sur notre Commune, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. John SABES représentant la SCI des Trois Cantons et la SCI le Baudron a signé en février 2014 une promesse de vente avec la Commune de Bury pour trois parcelles de terrain, situées lieudit « Marais de Moineau », cadastrées section C n° 2239, n° 2242 et n° 2243, d'une superficie totale de 8500 m², au prix de 250 000 €.

Le Service des domaines a estimé ces parcelles à 250 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir la parcelle de terrain, située Lieudit « Marais de Moineau », cadastrée section C n° 2239, d'une contenance de 867 m², appartenant à la SCI le Baudron et les parcelles de terrain, situées lieudit « Marais de Moineau », cadastrées section C n° 2242, d'une contenance de 1000 m² et section C n° 2243, d'une contenance de 6633 m² et appartenant toutes deux à la SCI des Trois Cantons, au prix de 250 000 €. Les frais d'acquisition seront à la charge de la Commune,
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut M. THEROUDE Réginald, maire-adjoint, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal et les Burysiens de leur présence et de leurs messages de sympathie lors des obsèques de son épouse. Il remercie également les adjoints pour l'aide précieuse qui lui a été apporté ces dernières semaines.

Monsieur le Maire informe que l'emprunt contracté en 2008 auprès du Crédit Agricole Brie Picardie a été renégocié pour les trottoirs rue Jean Jaurès et rue Duvivier. Ce réaménagement réduit de 69 476.82 € le remboursement des échéances qui restent dues.

Il informe le Conseil Municipal que les banques ont été contactées pour l'acquisition des terrains lieudit « Marais de Moineau ».

Il rappelle que la cérémonie du 14 Juillet aura lieu à 11 h 00.

Mme BLOT-DEGHAYE pose plusieurs questions portant sur :

- Formations des élus : les élus peuvent bénéficier de formations auprès de l'Union des Maires de l'Oise
- Frais de déplacement des élus : il n'y a jamais eu aucune demande dans le passé donc à étudier
- Rosiers Saint Epin : ils seront taillés par les Services Techniques
- Réunion publique pour le PLU : cela n'est pas prévue, une enquête publique aura lieu dans les prochains mois
- Visite de la Commune : Saint Claude a été vu et il est prévu d'autres visites de quartiers avec les élus

M. THEROUDE :

Travaux sur l'abat-son de l'Eglise : ils sont plus graves que prévus, pas de remise en état pour le moment, une bâche a été installée pour la mise en sécurité.

Feux de jardins : ils sont totalement interdits, les déchets verts sont ramassés 1 fois par semaine et la déchetterie prend également ces déchets.

Fleurs : 3000 pieds ont été plantés dans la Commune.

Des vols de fleurs ont été commis dans le cimetière de Saint Claude et également dans le hameau de Saint Claude.

Mme CHASSEING signale à nouveau des odeurs chez Téralys, l'entreprise a été contactée et une rencontre aura lieu prochainement avec la Direction de l'entreprise. L'Assemblée Générale de la Mission Locale a eu lieu dernièrement, la participation passerait de 1.34 € à 1.37 € par habitant.

M. BOURSON informe que l'Association Patrimoine Culturel et Historique du Canton de Mouy prépare une exposition sur la Guerre 14-18. Un tract a été distribué dans les boîtes aux lettres pour demander de la documentation sur cette période.

Mme DUCLOS informe qu'un gros travail a été fait sur les rythmes scolaires afin que tout soit prêt pour la rentrée de septembre 2014.

Conseil d'Ecole Mérard : il a eu lieu et s'est bien passé. Pour l'an prochain, il y aura 23 élèves. Le spectacle de fin d'année aura lieu le 01 Juillet à 18 heures.

Conseil d'Ecole Moineaux : mêmes effectifs que 2013. La kermesse aura lieu Samedi 28 Juin à 10 h 30.

M. GRAMMOND signale un nid de poule rue Raymond Delacourt. Les Services Techniques seront prévenus.

Mme PIAI informe que la Brocante de Mérard aura lieu le Samedi 05 Juillet. Elle demande s'il serait possible de tailler les arbres. M. THEROUDE en prend note.

Mme KORMANN signale la vitesse excessive dans la rue de Beauvais

Monsieur le Maire précise que la vitesse dans cette rue va être réduite prochainement à 30 km/h jusqu'à la rue des Roses.

M. GOULARD informe que le Conseil d'Ecole de Saint Claude a eu lieu.

Sorties scolaires, challenge athlétique et séances de cinéma sont à l'ordre du jour.

Ecole de Saint Epin : la Gendarmerie a remis vendredi dernier un permis piéton aux élèves ayant participé à cette activité.

Le voyage de fin d'année aura lieu le 01 Juillet à Crépy en Valois et la kermesse est prévue le Samedi 28 Juin.

Mme FREVILLE, directrice de l'Ecole de Saint Epin prend la direction de l'Ecole de Bury Centre.

Mme LEGENDRE de l'Ecole de Bury Centre prend la direction de l'Ecole de Saint Epin pour un an.

Sur le RPI, gros effectifs pour cette rentrée 2014.

Les élèves de St Epin iront à la piscine de Fitz James le jeudi matin.

M. GUYARD a été élu au bureau du SMIOCE.

Mme GODEFROY informe que les poids lourds de l'AFT-IFTIM passent dans le hameau de Saint Claude et c'est très dangereux.

M. THEROUDE lui précise qu'un courrier sera fait à la Société afin de modifier leur itinéraire.

M. GALY signale qu'un quad circule à grande vitesse dans la rue Pillon Crouzet.
Monsieur le Maire va contacter le propriétaire.

M. HENONIN demande quand les travaux d'assainissement vont commencer sur le Hameau de Mérard. M. THEROUDE n'en a pas. Le choix du maître d'œuvre vient d'être fait et un gros retard a été pris sur le dossier.

Il demande ce qu'il en est du recours en Cour d'Appel pour l'annulation de l'arrêté préfectoral nous intégrant au Clermontois.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est en attente et qu'une partie des frais sera remboursée par notre assurance.

M. THIBERGE a assisté avec Mme CHASSEING à l'Assemblée Générale de la Mission Locale le 9 Juin dernier. Il demande qu'une cellule de cette association soit installée à Bury.

Monsieur le Maire dit qu'il y a déjà Recherche Emploi Bury sur la Commune.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 h 40.